

1 ° DIRECTION

1 ° BUREAU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# PRÉFECTURE DE L'ORNE

Tél. : 26.74.00

Poste : 213

Adresse postale : 61013 ALENÇON

## INVENTAIRE SUPPLEMENTAIRE A LA LISTE DES OBJETS MOBILIERS CLASSES

--  
INSCRIPTIONS  
--

A R R E T E

LE PREFET DE L'ORNE,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,

- VU la loi du 23 Décembre 1970, modifiant et complétant la loi du 31 Décembre 1913 sur les Monuments Historiques et le décret n° 71-858 du 19 Octobre 1971 pris pour l'application de ladite loi ;
- VU l'avis de la Commission Supérieure des Monuments Historiques - section objets d'Art - en date du 12 Décembre 1977.

A R R E T E :

ARTICLE 1er - Les Objets Nobiliers ci-après désignés sont inscrits sur l'Inventaire Supplémentaire à la liste des objets mobiliers classés : Eglise Saint André - ECHAUFFOUR

PM61001488

- Retable latéral avec sa toile "Assomption", son tabernacle et ses deux statues latérales, bois peint, XIXè

PM61001489

- Adoration des Bergers, toile XVIIè S.

.../...

ARTICLE 2 - Le présent arrêté sera notifié à :

- MM. les Sous-Préfets,
- M. le Directeur Régional des Affaires Culturelles,
- M. le Directeur Départemental des Services d'Archives,  
Conservateur des Antiquités et Objets d'Art,
- M. le Maire d'ECHAUFFOUR
  
- M. le Lieutenant-Colonel, commandant le Groupement de  
Gendarmerie de l'Orne

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne de son exécution.

ALENCON, le 22 AOUT 1978

LE PREFET,

Jacques LE CORNEC

Pour ampliation  
LE DIRECTEUR,



J. ROUOT